

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 25  
Votants : 29  
Pouvoirs : 4

Date convocation : 23/11/2023  
Affichage : 23/11/2023

**Séance du 30 novembre 2023**

*L'an deux mil vingt-trois et le 30 novembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

Présents : Julian SUAOU, Sébastien BROUSSARD, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Anne-Marie PIJEAU à Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC à Sébastien BROUSSARD, Patrick RENOUARD à Virginie FOURNIER, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

**Objet : GESTION DU PERSONNEL DE LA CCHA – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 :**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'apporter des modifications au tableau des effectifs de la CCHAM pour prendre en considération :

- le départ à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2023 de l'attachée mise à disposition des Communes de Grandrieu et Naussac-Fontanes. Un recrutement direct a été décidé par les Collectivités en question et la suppression du poste peut intervenir.
- l'ouverture prochaine de la Médiathèque générant des besoins complémentaires pour l'entretien de ces locaux. Il est donc proposé de porter le temps de travail d'un adjoint technique, actuellement à 25/35<sup>ème</sup>, à 35/35<sup>ème</sup>.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Vu l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial le 16 novembre 2023

**DECIDE, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs de la CCHA comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**


SERVICE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	EFFECTIF AU 1ER JANVIER 2024	OBSERVATIONS
Direction Générale des Services - Maison des Services au public - Mise à disposition autres collectivités	A	Attaché Principal	1	
		Attaché	0 (-1)	Départ à la retraite et fin de mise à disposition des Communes de Grandrieu et Naussac-Fontanes
	B	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	dont comptabilité EPIC + payes EPIC + payes SICTOM
	C	Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	dont 0,5 agent (gestion SICTOM) et 0,5 agents (Gestion de la Maison de l'Enfance)
Adjoint Administratif		1	France services (Conseiller numérique)	

SERVICE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	EFFECTIF AU 1ER JANVIER 2024	OBSERVATIONS
Services Techniques + Cinéma "René RAYNAL" + Maison de Santé + Centre de secours + appui aux Communes membres	B	Technicien Territorial	1	
	C	Adjoint administratif	0,5	
		Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1,82	
		Adjoint technique	3,5	dont 2 mis à disposition de Communes
Médiathèque du Haut Allier	B	Assistant de conservation du patrimoine	1	Poste créé en 2022 dans le cadre de la prochaine ouverture de la Médiathèque
	C	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	
		Adjoint du patrimoine	1,5	
Piscine OREADE	B	Educateur Activités physiques et sportives principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	
		Educateur Activités physiques principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	
	C	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0,6	
		Adjoint technique	0,6	
Maison de l'Enfance de Langogne - Haut Allier	A	Infirmière Puéricultrice	1	
		Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2	
	C	Auxiliaire de puériculture	3	
		Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	
		Adjoint d'animation (CDI droit public)	1	
		Adjoint d'animation	3	
		Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	
		Adjoint Technique	1 (+0,29)	dont 0,71 (Crèche) et 0,29 (Médiathèque)
<b>TOTAL</b>			<b>34,52</b>	<b>(- 0,71)</b>

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier

Le Président,  
  
Francis CHABALIER